

DÉPARTEMENT
VIENNE

PROCES-VERBAL

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

Conseil municipal du 05 novembre 2021

COMMUNE
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni le 05 novembre 2021, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE

Présents : M. Thierry TRIPHOSE, M. Bernard CLÉMENT, M. Jacky COMTE, Mme Nathalie COX, M. Manuel MARONNEAU, M. Etienne WEPPE

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 06

votants : 08

Absents ayant donné pouvoir : M. Ludovic VERHAEVERBEKE à M. Thierry TRIPHOSE, M. Joël TISSOT à M. Jacky COMTE

Absents excusés : Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Charlie NIEMEZYK

Absent : M. Bertrand CALMARD

Secrétaire : Mme Nathalie COX

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée les Procès-verbaux des séances du 01 octobre 2021 et 26 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les deux Procès-verbaux.

Mme COX 1^{ère} adjointe, pour répondre à un problème soulevé lors d'un précédent conseil, sur le fait que tous les conseillers devraient signer le PV, précise qu'après lecture d'un texte elle a compris qu'elle seule secrétaire de séance devait le signer. Elle propose aux conseillers de prendre connaissance de ce texte et de confirmer ou d'infirmier ceci.


Elle explique aussi la différence entre un Procès verbal qui reste dans le registre, et le compte rendu extrait de l'essentiel du PV rédigé par le Maire et affiché pour être rendu public.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres de l'assemblée municipale l'ajout de deux délibérations :

1. Provisionnement des créances douteuses à hauteur de 726,86€.
2. Retenue du dépôt de garantie concernant le logement 4 route de Châtellerault.

ORDRE DU JOUR :

3. **Délibération** : Révision devis de la Société Menuiserie PELE.
4. **Délibération** : Pacte financier et fiscal 2021-2026 avec le Grand Châtellerault.
5. **Délibération** : Convention de Mécénat avec Sorégies.



1 - PROVISIONNEMENT DES CREANCES DOUTEUSES A HAUTEUR DE 726.96€
(délibération n° 2021-11-35)

Monsieur le Maire présente les créances douteuses à hauteur de 726.96€, afin de permettre l'inscription d'une ligne budgétaire au compte 681.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

Pour : 5 et 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Maronneau)

**2 - RETENUE DU DEPOT D GARANTIE CONCERNANT LE LOGEMENT COMMUNAL
4 ROUTE DE CHATELLERAULT**
(délibération n° 2021-11-36)

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement communal au n°4 route de Châtellerault a été libéré ; que l'état des lieux a révélé des dégradations ; pour ces raisons Monsieur le Maire demande au Conseil d'autoriser la retenue de la garantie.

Remarque de la part de 2 conseillers : peut-on garder le dépôt de garantie, l'état des lieux d'entrée étant vierge ?

Réponse du Maire et de son adjointe : On considère qu'un état des lieux vierge indique que tout était propre et en état. D'ailleurs le locataire n'a pas contesté son état des lieux de sortie et l'a signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

Pour : 3 et 2 pouvoirs

Contre : 1 (M. Weppe)

Abstention : 2 (M. Clément, M Marroneau)

3 - REVISION DU DEVIS DE LA SOCIETE MENUISERIE PELE
(délibération n° 2021-11-37)

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'augmentation des matériaux, la menuiserie PELE a révisé son devis ; celui -ci passe de 10060.31€ à 10814.82€ (+7.5%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**4 - APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL 2021-2026 AVEC LE GRAND
CHATELLERAULT**
(délibération n° 2021-11-38)

Monsieur le Maire distribue aux conseillers le rapport d'activité 2020 du Grand Châtellerault, et demande l'approbation du pacte financier et fiscal présenté lors du conseil municipal du 01 octobre 2021.



Ce pacte financier déjà voté le 01 octobre 2021 est reproposé à délibération par M le maire suite à la démission du deuxième adjoint pour incompatibilité avec son nouveau poste professionnel aux impôts du Grand Châtellerault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 2 et 1 pouvoir

Contre : 2 et 1 pouvoir (M Comte, Mme Cox, M. Tissot)

Abstention : 2 (M. Weppe, M Clément)

5 - CONVENTION DE MECENAT AVEC SOREGIES

(délibération n° 2021-11-39)

Monsieur le Maire informe le conseil que Sorégies nous propose de poser et déposer les illuminations de Noël, grâce à une convention de mécénat qui leur permet d'avoir une déduction fiscale. C'est gratuit pour la commune.

M. Clément demande combien cela coûte à Sorégies ; on ne sait pas mais M. le Maire se renseignera.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

Pour : 5 et 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Clément)

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait un point de situation sur le budget (5 feuilles de tableaux budget-investissement et 1 feuille projet d'investissement distribuées, numérotées 20211105-01 à 20211105-06), ainsi que sur les dépenses d'investissement restant à réaliser : les menuiseries de la salle polyvalente, et les peintures de la Mairie. Ces peintures seront faites lorsque le logement libéré aura été nettoyé ce qui permettra d'y mettre le mobilier et les dossiers pendant les travaux.

Les menuiseries de la salle polyvalente sont programmées pour l'an prochain.

Projets 2022 : Réfection totale du parking de la salle polyvalente, Intérieur de cette salle après changement des menuiseries coté sud, façade de l'église.

Mme Cox propose aussi que l'appartement soit refait pour agrandir les locaux de la Mairie. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu tout de suite mais qu'il aura une réflexion sur ce projet.

Pour les projets d'investissement, on en reparlera avec les commissions concernées.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception des panneaux de circulation à installer au moulin au roy, à Montant, Petite Guerche (30km/h) ainsi qu'au lotissement du val de creuse, le défibrillateur et les jeux pour enfants qui seront installés après l'hiver.

Un débat s'ouvre sur les emplacements des panneaux de signalisation. Madame Cox précise que c'est normalisé c'est à dire 50m en avant.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a enfin trouvé quelqu'un pour passer le lamier ; cette personne étant disponible rapidement, il lui a demandé de commencer à élaguer les voies communales dès le lundi 08 novembre. Le travail sera facturé au temps passé à 67€ HT, soit 80€ TTC de l'heure. Ce sera à la commune ensuite d'enlever les branches et de broyer. M le maire précise qu'il le fera probablement faire car le budget communal le permet.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'adoption l'année dernière d'un tarif hivernal couvrant le chauffage, pour le prêt de la salle polyvalente aux associations communales (35€ le week-end), des remarques sur le tarif élevé pour les petites associations ont été faites. Le président du comité des fêtes M. Weppe demande la gratuité pour les associations de la commune lorsqu'elles l'utilisent une demie à une journée. Monsieur le Maire donne son accord de principe en attendant de soumettre à délibération au prochain conseil Monsieur Weppe fait remarquer que le délai sera trop court pour donner une réponse à l'association caritative de la Guerche qui organise le Téléthon et passe dans notre commune occupant cette salle simplement deux heures. Un débat s'ensuit qui appuie cette demande. Monsieur le Maire donne un accord de principe verbal.

Monsieur le Maire informe qu'il a donné délégations de signature à Mme Nathalie Cox nouvelle adjointe, en ce qui concerne : la communication, le numérique, l'urbanisme, les ressources humaines, les salaires, le social.

Ce n'est qu'à cette condition qu'elle recevra les indemnités.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de plantation d'arbres sur le terrain communal bord de Creuse avec le SIVOS et le partenariat de la Fédération des Chasseurs, se fera en Janvier 2022. Il précise que ce sera un projet pédagogique pour les classes de primaire de Lésigny, les enfants participant à la plantation des arbres et invite toute personne intéressée à venir à cette journée.

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 11 Novembre 2021 aura lieu à 11h30 suivi du verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire fixe la réunion de la commission biodiversité au 13 novembre le matin, et celle de la commission voirie bâtiments au 13 novembre de 14 à 16h, et prévient qu'une réunion de la commission sociale et de la commission cimetière sont à programmer.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Weppe signale que l'emplacement de la maison située dans le virage du Haut Montant qui vient d'être vendue, rendant la circulation délicate, propose d'envisager une procédure d'alignement. Mme Nathalie Cox fait remarquer à M. Weppe que lors de la vente de cette maison il n'a pas été signalé à l'acheteur qu'elle allait être frappée d'alignement et que donc ce n'est pas correct. M le Maire dit qu'il va regarder si l'on peut juste élargir d'un mètre que cela serait peut-être suffisant. Il va se renseigner sur la procédure.

Monsieur Marronneau signale que les fils du poteau téléphonique de sa rue pendouillent toujours depuis 3 ans et que rien n'a encore été fait.

Madame Cox informe qu'Orange va être contacté pour demander le changement d'implantation du poteau de Montant, et qu'on leur signalera le problème du Moulin au Roy.

Monsieur Clément demande à savoir où on en est concernant les sujets suivants déjà évoqués depuis quelques temps :

- *Affectation d'un nom à la salle polyvalente ?*

M. Le Maire rappelle qu'il avait été proposé de la nommer salle Ludovic Veneau. Il informe qu'il a rencontré M. De Prêmesnil descendant de la famille qui désirerait être présent à l'inauguration.

- *Qu'en est-il de la réflexion sur le blason de Mairé ?*

M. le Maire invite à se pencher à nouveau sur ce sujet et proposer des idées.

- *Qu'en est-il de la création de la zone agricole protégée ?*

- *Reconduction du bail de la petite Guerche ?*

M. le Maire répond que le bail de 6 ans étant à tacite reconduction, pour le dénoncer ou le réviser il faut le faire dans les 6 mois précédant la fin du bail. Nous n'étions donc pas dans les temps

- *Régulation de la circulation sur les chemins ruraux lors de la chasse ?*

Réponse : En accord avec l'ACCA et la Fédération de chasse, l'installation de barrières fermées ont été posées et seront fermées sur arrêté de Monsieur le Maire lorsqu'il y aura des dégâts avérés.

Des conseillers reparlent de l'insuffisance de diamètre des buses à Montant. M le Maire répond qu'il a contacté la personne spécialiste qui lui a confirmé que c'était suffisant sauf en cas de catastrophe naturelle.

FIN de séance à 22h00

